



# **LE MAEP ET LES TENDANCES MIGRATOIRES EN AFRIQUE**

---

**Par Mmabatho Mongae**



La série de documents est éditée par Grant Masterson.

ISBN: 978-1-920446-58-1

©EISA, 2016

Cet article fait partie d'une série commandée par Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa (EISA) qui examine le contenu des Rapports d'évaluation des Pays qui présentent traitent des questions liées au genre, à la propriété foncière, à la jeunesse, aux industries extractives, aux élections et à la violence, et aux réponses des gouvernements quant aux REP du MAEP.

## LE MAEP ET LES TENDANCES MIGRATOIRES EN AFRIQUE

par Mmabatho Mongae

### INTRODUCTION

La migration est souvent identifiée comme le tout dernier recours des individus qui espèrent améliorer leur niveau de vie. Des conditions mondiales favorables telles que la demande de main d'œuvre dans les pays de destination et l'expansion du marché international ont, dans le passé, permis aux migrants de rechercher une existence plus sûre pour eux-mêmes, hors de leurs pays d'origine.

Cependant, le contexte mondial actuel se caractérise de plus en plus par la stagnation et l'insécurité économiques (partiellement alimentées par le chômage, l'épuisement des ressources, une baisse dans le commerce et la demande de matières premières et la hausse des attaques terroristes) et tout ceci a rendu la migration ailleurs difficile pour les individus.

Ce document, basé sur le Rapport d'évaluation pays (CRR) du Mécanisme africain d'évaluation des pairs (MAEP) analyse d'un œil critique les dits et non-dits du MAEP par rapport à la migration en Afrique. Ce faisant, il identifie les tendances et les modèles migratoires à travers l'analyse des 16 CRR disponibles en anglais.

Le document vise trois principaux objectifs : premièrement, comparer et mettre en perspective les pays membres du MAEP lorsque des comparaisons intéressantes peuvent être établies. Deuxièmement, analyser et passer en revue la représentation de la migration dans les CRR. Troisièmement, examiner les dits et les non-dits des CRR par rapport à la migration. Ceci permettra d'identifier les questions essentielles ayant trait à la migration, que le MAEP pourrait être en train d'omettre, ainsi que les domaines d'intérêt liés à la migration.

Le document distingue deux types de migration : volontaire et forcée. Trois principaux types

de migrants forcés peuvent être identifiés : les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDI). Dans son analyse des rapports, il cherche également à analyser comment les CRR contextualisent la migration – en d'autres termes, le MAEP aborde et conceptualise la migration comme une 'notion unique' ou fait-il une conceptualisation en fonction des différentes typologies ?

### CONCEPTUALISER LA MIGRATION

La migration peut être comprise comme le déplacement de personnes d'un lieu vers un autre – celle-ci comprend la migration interne (de zones rurales à des zones urbaines) et la migration internationale (d'un pays vers un autre) – dans le but de s'établir une nouvelle résidence de manière permanente ou temporaire (FMO 2012).

Conceptualiser la migration implique nécessairement de distinguer la migration forcée de la migration volontaire. Ainsi, le mouvement devrait être perçu en tenant compte à la fois de sa cause et/ ou de son but (Fischer & Vollmer 2009, p 11). Les migrants volontaires sont ceux qui quittent un pays donné et qui vont s'installer ailleurs afin d'obtenir de meilleures opportunités, en termes d'emploi, d'affaires, d'éducation, et ce, en vue d'améliorer leurs conditions d'existence (FMO 2012 ; Fischer & Vollmer 2009, p11). Les migrants forcés, par contre, fuient les troubles politiques et sociaux tels que les situations de conflit armé, de violation des droits de l'homme et de catastrophe naturelle. Ces conditions difficiles forcent les personnes à migrer ou à trouver refuge dans un pays qui leur assurera une plus grande sécurité (FMO 2012). Aussi, peut-on affirmer que la migration forcée est associée à la menace et à la peur (UNHCR 2013).

## MANQUE DE DISTINCTION

Une des faiblesses des CRR est qu'ils n'abordent pas la question migratoire comme une question pressante. Bien qu'il faille garder à l'esprit que le MAEP ne se concentre pas sur ou ne se consacre pas à une question particulière, il combine souvent migration et autres questions de gouvernance. Au titre de l'Objectif 9, au chapitre traitant de bonne gouvernance politique, la migration est directement examinée en relation aux PDI et aux réfugiés. Ceci limite non seulement les débats sur les questions migratoires à ces catégories, mais cela fait passer automatiquement les débats à la question de migration forcée et a pour effet d'omettre d'aborder la migration volontaire, qui est une question de gouvernance importante à part entière. Il serait par conséquent plus utile au MAEP de faire la distinction entre migration volontaire et migration forcée. La fusion des deux catégories est le résultat de recommandations et de politiques qui ne sont pas sensibles aux défis spécifiques liés à la migration, tels que les attaques xénophobes (les plus évidentes étant celles survenues en Afrique du Sud et, plus récemment, en Zambie) et le maintien, à long-terme, des camps de réfugiés, comme c'est le cas avec les camps de réfugiés somaliens au Kenya, qui suscitent la controverse.

L'absence d'une véritable définition et distinction va au-delà des CRR, celle-ci est le reflet du manque de familiarité du continent avec cette question. Chaque pays membre est confronté à différents types de défis, ce qui rend difficile de formuler de solides politiques migratoires. Le MAEP met en exergue le manque général de véritable compréhension de la question migratoire et de ses effets. Ceci laisse la possibilité aux décideurs politiques et aux chercheurs d'élargir et d'approfondir la réflexion sur la migration.

## MIGRATION EN AFRIQUE

Selon un rapport publié par la Banque mondiale en 2014, le nombre de migrants africains a

doublé entre 1980 et 2010, atteignant ainsi 30,6 millions, soit près de 3% de la population totale du continent.

Les données officielles du Forced Migration Online (FMO) indiquent que plus de 25% des réfugiés dans le monde vivent en Afrique (hormis les personnes déplacées à l'intérieur de nombreux pays africains) (FMO 2012). L'Afrique comprend également quatre des dix premiers pays hôtes au monde (FMO 2012). La migration forcée est un problème largement répandu à travers l'Afrique, avec près de 19 millions de PDI dans 19 pays (FMO 2012).

En 2004, l'Afrique a été identifiée comme continent englobant le plus de personnes touchées par les déplacements à l'intérieur de pays (FMO 2012). En outre, selon une estimation, il existe 3,25 millions de réfugiés africains et de demandeurs d'asiles, dont la grande majorité vivrait dans d'autres pays africains (FMO 2012).

Ce qui différencie les tendances et flux migratoires en Afrique de ceux des autres continents est la fréquence et la magnitude des flux. Le conflit violent et intercommunautaire qui a éclaté en République centrafricaine en 2014, a eu pour conséquence 500 000 personnes déplacées à l'intérieur du continent (Guterres, 2014). Plus de 400 000 sont réfugiées au Cameroun, au Tchad, en République démocratique du Congo et en République du Congo (Guterres, 2014). La même année, l'insécurité au nord-est du Nigéria a amené plus de 157 000 personnes à se réfugier au Niger, au Cameroun et au Tchad (Edwards, 2015).

Le discours sur les tendances migratoires africaines tend à associer ces dernières au déplacement collectif engendré par la pauvreté, les conflits violents, les actes de guerre et la dégradation de l'environnement. Le problème est qu'en acceptant ces facteurs comme cause unique, ils ne reflètent pas les autres sources de migration telles que la recherche de membres de familles, d'emploi ou d'opportunités d'étude. Ils ne prennent pas non

plus en compte l'urbanisation, qui est un autre aspect important en Afrique.

L'émigration qui découle de la quête de meilleures opportunités économiques et d'études, revêt aussi une importance majeure pour un grand nombre de pays africains. En 2013, l'Afrique sub-saharienne (ASS) comptait 23.2 millions d'émigrants, soit 2.5% de la population entière (973.4 million) (Banque mondiale 2016, p 36). Tandis que le pourcentage d'émigration en ASS a augmenté de manière considérable au cours des dernières décennies, la proportion d'émigrants de la population totale du pays d'origine demeure une des plus faibles au monde. Néanmoins, la proportion varie énormément entre les pays (Shimeless 2010, p 6). Le pourcentage d'émigration de pays tels que le Lesotho, le Cap Vert, le Mali et les Seychelles a dépassé 10% de leur population (Shimeless 2010, p 7).

D'après la littérature Migration and Remittances Fact Book, Banque mondiale 2016, entre 2010 et 2011, l'Algérie a perdu 318 migrants diplômés de l'enseignement supérieur, l'Afrique du Sud en a perdu 294 et le Nigéria 289 – parmi les chiffres les plus élevés au monde (La Banque mondiale 2016, p 26).

Par ailleurs, très peu d'accent est mis sur les modèles migratoires régionaux, avec une plus grande importance accordée aux flux migratoires sud-nord qu'à ceux entre les pays africains. Seulement 25% des migrants d'Afrique vont en Europe, tandis que près du double de ce chiffre choisissent d'autres pays africains. Les tendances migratoires au sein du continent indiquent qu'un certain nombre de pays africains, parmi lesquels la Tanzanie et l'Éthiopie, sont devenus à la fois des pays de transit et de destination pour les flux irréguliers.

## NORMES ET CODES

La signature et la ratification de codes régionaux, internationaux et continentaux indiquent les niveaux d'action entreprises par les gouvernements pour faire face à la question

migratoire dans leur pays. Il est intéressant par exemple, de noter que bien que la migration soit une question pressante en Éthiopie, le pays n'a signé et ratifié qu'un code régional (La Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique). L'Éthiopie n'a pas encore signé le principal traité important que représente la Convention sur les travailleurs migrants (Ethiopia CRR 2011, p 69; UNHCR 2016b).

De la même façon, le Kenya a signé et ratifié la Convention de l'OUA sur les réfugiés et la Convention relative au statut des réfugiés mais n'a pas encore signé ni ratifié la Convention pour la protection des droits des travailleurs migrants (Kenya CRR 2006, p 61; UNHCR 2016b). L'Afrique du Sud a signé et ratifié la majorité des normes et codes régionaux et internationaux mais n'a pas signé le Pacte sur la protection des droits des travailleurs migrants (South Africa CRR, p 72; UNHCR 2016b). L'absence de signature et de ratification de ladite convention indique un manque d'efforts pour faire face aux questions liées à la migration et continue de placer les migrants dans une position vulnérable.

La signature et la ratification de ces normes et codes auraient un impact direct sur les migrants. Elles leur permettraient d'être protégés par la loi et les rendraient par conséquent moins vulnérables.

## MÉTHODOLOGIE

Ce document est basé sur une analyse sous forme de fouille de données textuelles à travers laquelle la fréquence des mots extraits des 16 rapports publiés en anglais peut être statistiquement examinée. Le rapport du Mali n'a pas encore été traduit. La fréquence des mots est exprimée en quotas, par 10 000 mots de texte, ce qui aide à indiquer le niveau d'accent qui a été mis sur le concept clé du document. L'analyse systématique de la fréquence des mots révèle certaines tendances.

La fouille de données textuelles met en évidence

les dits et non-dits des CRR par rapport à une question spécifique et permet d'indiquer sur quelles questions l'accent a été le plus mis. Ce document va se concentrer sur les différences entre les pays et les variations dans la fréquence des mots.

### GROUPES DE MOTS

Les groupes de mots sont des mots fortement associés à un sujet donné – dans ce cas précis, il s'agit du terme migration. Les groupes comprennent des mots racines tels que 'migrants' et 'émigration', des synonymes tels que 'urbanisation' et 'étrangers' des mots avec des associations fortes (ex, 'réfugié', 'déplacés', 'immigrants', 'envois de fonds' et 'PDI').

Le Tableau 1 montre les groupes de mots qui aident à repérer l'accent mis sur la migration dans les différents chapitres des rapports pays du MAEP. La liste reflète autant de références que possible aux mots associés à la migration. Les mots comprennent autant les groupes de mots liés à la migration volontaire / non forcée et forcée que d'autres mots liés à la migration tels que 'envois de fonds'. La fréquence des mots est également comprise. Le tableau contient une terminologie analogue telle que 'immigration' et 'immigrants'.

Comme le démontre le Tableau 1, le mot 'réfugiés' représente plus de la moitié du groupe (327 occurrences). Le mot 'déplacé' a la deuxième plus haute fréquence (120 occurrences) et les deux combinés représentent un peu moins de 20% du groupe. Ils sont suivis par les mots 'envois de fonds' (79 occurrences) et 'migration' (61 occurrences). Le mot 'émigration' apparaît moins souvent (15 occurrences). La fréquence totale de mots est de 938 par 10 000 mots, une fréquence relativement plus faible.

Tableau 1  
Mots liés aux tendances migratoires

Mot	Fréquence
PDI	327
Réfugiés	120
Réfugié	84
Déplacés	79
Déplacement	65
Migration	61
Immigration	46
Immigrants	38
Migrants	32
Urbanisation	30
Émigration	23
Étrangers	22
Envois de fonds	15
<b>Total</b>	<b>938</b>

Il convient de noter que la fréquence globale des groupes de mots liés à la migration dans les CRR est faible. Bien que la raison puisse être que les indicateurs du questionnaire principal du MAEP n'amènent pas les pays à traiter des défis auxquels ils pourraient être confrontés en termes de migration, ils ne les empêchent pas nécessairement d'accorder la priorité à la question migratoire ou de l'identifier comme question pressante dans les chapitres consacrés aux questions transversales

ou socio-économiques des rapports, aussi est-il surprenant que la question ne suscite que peu d'attention.

### TENDANCES MIGRATOIRES REFLÉTÉES DANS LES CRR

#### FRÉQUENCE

La cartethermique (Figure 1) décrit la fréquence des mots liés à la migration – Ils apparaissent en moyenne sept fois par 10 000 mots dans les rapports pays. Cette moyenne est représentée dans la case inférieure droite de chaque cartethermique. La colonne d'extrême droite représente la fréquence moyenne de mots pour chaque pays. Il est important de garder



à l'esprit que les cartesthermique sont utiles pour refléter des tendances intéressantes et quelques fois inattendues mais ne devraient pas être considérées pour déduire le contenu des rapports. Leur objectif premier est d'identifier dans quel pays et dans quel chapitre des questions spécifiques sont abordées.

La fréquence, la concentration et la répartition des mots associés à la migration ne varient pas considérablement parmi les pays hormis l'Éthiopie, qui a la plus haute fréquence de mots liés à la migration et l'Ile Maurice, qui a la plus faible. La Figure 1 reflète les fréquences suivantes (par 10 000 mots) :

- Fréquence la plus basse (1-4) : Ile Maurice, Bénin, Burkina Faso ;
- Fréquence basse (5-7) : Algérie, Ghana, Mozambique, Sierra Leone, Rwanda, Tanzanie, Ouganda ;
- Fréquence moyenne (8-9) : Kenya, Rwanda, Zambie, Lesotho, Nigéria, Afrique du Sud ; et
- Fréquence haute (10-11) : Ethiopie.

Il n'est guère étonnant que les groupes de mots liés à la migration surviennent essentiellement dans les chapitres traitant de politiques, puis dans les chapitres traitant de questions transversales. Les seules références directes à la question migratoire dans le Questionnaire principal apparaissent le chapitre traitant de gouvernance politique. La mention des questions transversales abordées dans le chapitre est très intéressante. Les questions transversales peuvent être comprises comme des points tels que la terre, la corruption et la question de genre, qui surviennent dans tous les domaines ayant trait à la gouvernance et doivent par conséquent être comprises et abordées de manière holistique.

Les mots liés à la migration surviennent 17 fois par 10 000 mots dans le chapitre traitant de politiques, 8 fois par 10 000 mots dans le chapitre abordant les questions transversales. L'Éthiopie a le plus d'occurrences (11), suivie de l'Afrique du Sud (9). Les deux pays ont abordé en priorité la question migratoire sous un angle politique,

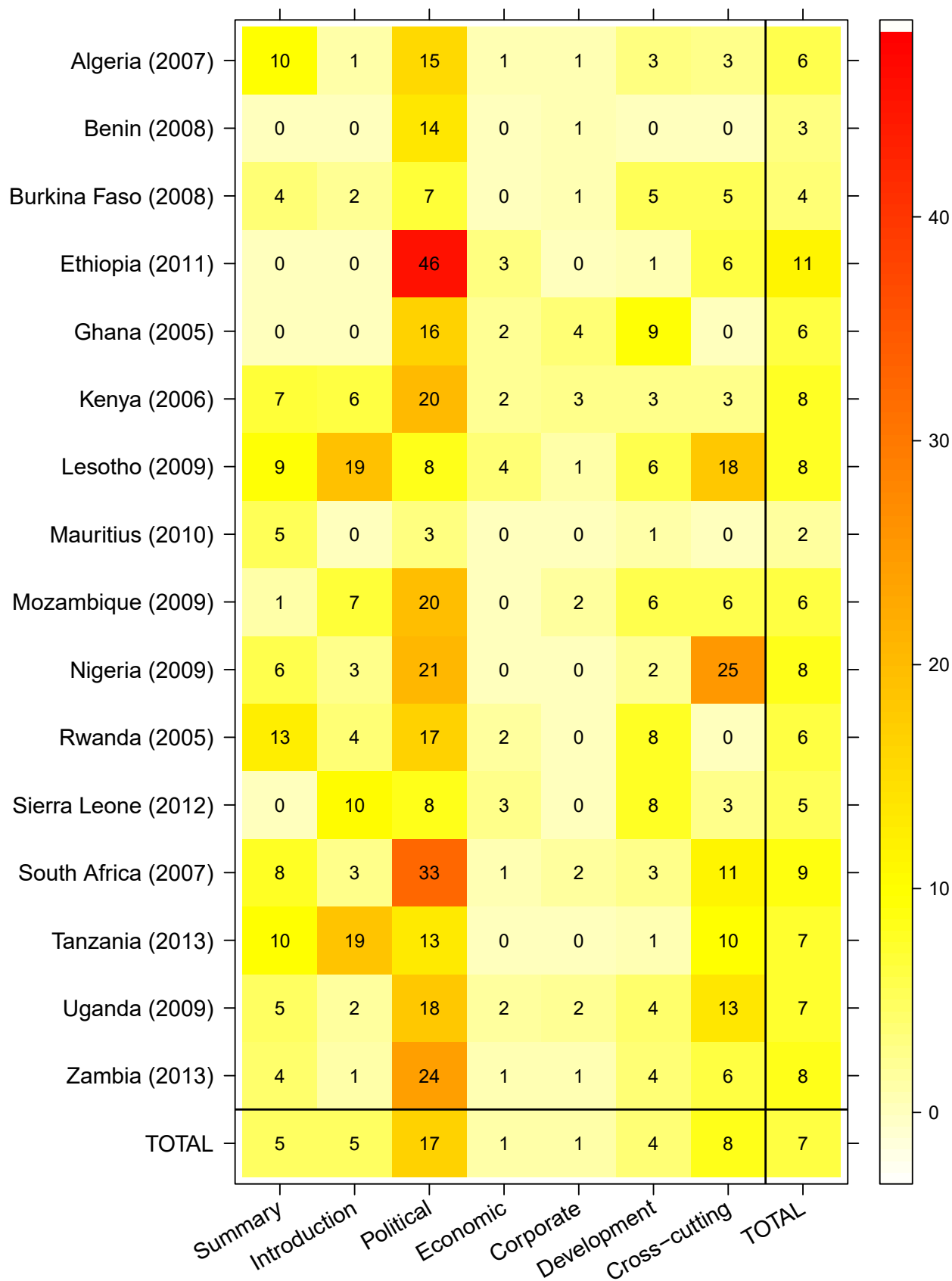
avec l'Afrique du Sud faisant un tout petit peu plus référence à la question migratoire dans le chapitre traitant des questions transversales.

## CHAPITRES THÉMATIQUES

La question migratoire figure essentiellement dans le chapitre sur la démocratie et la gouvernance politique (Chapitre 3) du CRR. Ceci s'explique principalement par le fait que l'Objectif 9 - 'Promotion et protection des droits des groupes vulnérables, y compris des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des réfugiés et des personnes handicapées', et la question 'Identifiez les groupes vulnérables dans votre pays et mettez en exergue les mesures que votre pays a entreprises pour promouvoir et protéger les droits des groupes défavorisés ou des groupes vulnérables de façon permanente, y compris mais ne se limitant pas aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux réfugiés et aux personnes handicapées ?' apparaissent dans le chapitre du Questionnaire d'auto-évaluation du MAEP.

La question migratoire n'est pratiquement pas mentionnée dans le chapitre consacré à l'économie et aux questions générales – une moyenne globale d'1 occurrence par 10 000 mots. La migration a des implications à la fois politiques et économiques. Sur le plan politique, les politiques de migration devraient guider et déterminer le flux de migrants. Le flux de migrants est également un reflet direct de la gestion des frontières du continent. La migration peut également être source d'insécurité. Si les frontières entre les pays sont mal gérées, il y a un minimum de contrôle sur qui entre dans le pays et sur le nombre de personnes le faisant. Une mauvaise gestion des frontières a également pour conséquence les PDI et la militarisation des réfugiés. Au cours des dernières années, il y a eu des allégations selon lesquelles les camps de réfugiés sur la frontière du Darfour et du Tchad sont sur le chemin de la militarisation. Le questionnaire du MAEP devrait inclure des indicateurs complémentaires qui permettront de conduire les débats sur ces aspects de la migration.

**Figure 1**  
**Frequency of migration word clusters (per 10 000 words of text)**





Sur le plan économique, la migration élargit l'accès aux ressources et est également une source de revenu pour les pays d'origine. Le questionnaire d'auto-évaluation ne fait pas mention des envois de fonds, qui constituent une contribution de plus en plus considérable pour les économies nationales des pays africains.

Selon les Nations Unies, les pays en développement reçoivent deux fois plus d'argent de la diaspora que de l'aide publique (UNDP 2011, p 124). En 2002, le flux d'envois de fonds vers les pays en développement s'est élevé à 72 milliards de dollar, dépassant ainsi le flux total d'aide publique aux pays en développement (Nigeria CRR 2007, p 344).

En 2010, l'Afrique a reçu 18 milliards de dollar – ce qui équivaut à 5% des envois de fonds à l'échelle planétaire (UNDP 2011, p 126). Bien que l'Afrique ait reçu le plus faible pourcentage du total d'envois de fonds, ces derniers ont augmenté de 545% de 1995 à 2010 (UNDP 2011, p 127). Par ailleurs, en tant que proportion du produit intérieur brut (PIB), les envois de fonds sont passés de 0.9% en 1995 à 2% en 2009 (UNDP 2011, p 127). Dans son rapport de décembre 2007 sur les flux d'envois de fonds, le Fonds international de développement agricole estimait que les envois de fonds vers l'Afrique représentaient 38.611 milliards de dollar en 2006 (Nigeria CRR 2009, p 344). 5.397 dollars du montant précité allait vers l'Afrique de l'Ouest (Nigeria CRR 2009, p 344).

Une discussion plus poussée de la question migratoire dans le chapitre consacré à l'économie et aux questions générales, établira le lien entre les aspects politiques et économiques de la migration, qui ne peuvent être traités de manière isolée étant donné qu'ils s'entrecroisent et sont interdépendants. En Tanzanie par exemple, le gouvernement considère les réfugiés comme un fardeau. Ils contribuent, entre autres choses à la dégradation de l'environnement, à une hausse des crimes accompagnés de violence et ils alourdissent l'infrastructure nationale, qui essaye de gérer un grand

nombre de réfugiés face à un amenuisement des ressources financières (Tanzania CRR 2013, p 105). Les indicateurs complémentaires au chapitre consacré à l'économie devraient par conséquent se concentrer sur le budget et les ressources que chaque pays membre a alloué pour faire face à l'afflux d'immigrants.

Les lois mises en place ainsi que les institutions juridiques et la répartition des ressources, toutes, dépendent du budget alloué. Un aperçu du budget que chaque pays a alloué à la question migratoire permettra de mieux comprendre la façon dont la question de migration est traitée, ainsi que les défis auxquels chaque pays est confronté en termes de migration. Par ailleurs, un meilleur aperçu de la façon dont chaque pays alloue une proportion de son budget à la migration permettra d'expliquer les raisons pour lesquelles il existe des lacunes dans la mise en œuvre de certaines lois et mesures.

L'aspect économique de la migration expliquera en outre pourquoi certains pays sont confrontés à des défis particuliers. En Afrique du Sud, par exemple, le nombre de migrants en situation irrégulière détourne la répartition des ressources qui étaient destinés aux migrants en situation régulière. Par conséquent, les migrants ne peuvent pas tous avoir accès à certaines ressources telles que les soins de santé.

Un certain nombre de pays africains sont également dans l'incapacité de répondre aux besoins de tous les migrants en raison des ressources limitées dont ils disposent. En Ouganda, les réfugiés reçoivent moins d'1% du budget de la circonscription (Ouganda CRR 2009, p 108). Non seulement cela aggrave la question de migration, mais cela entraîne également de nouveaux défis tels que les migrants n'ayant pas accès à l'éducation, l'emploi ou encore à des conditions sanitaires décentes. Les réfugiés et les PDI vivent également dans des abris déplorables, n'ont pas accès à de l'eau potable saine, manquent de nutrition, de vêtements et d'ustensiles ménagers et sont exposés à de mauvaises conditions environnementales (Ouganda CRR 2009, p 109). Davantage de pays

devraient indiquer quelle proportion de leur budget est allouée aux migrants. Une prise en compte du volet économique du problème permettra d'identifier plus facilement les pays ayant des difficultés à accommoder les migrants.

### EXPLIQUER LES DIFFÉRENCES AU NIVEAU DE L'ACCENT MIS SUR LA MIGRATION

Lorsque l'on analyse la réflexion sur la question migratoire dans chacun des 16 CRR, il est intéressant de noter que les rapports ne se concentrent pas tous sur les tendances migratoires en général (autrement dit, sur la migration volontaire et involontaire). Certains pays mettent plus d'accent sur un type de migration que sur un autre. Cela démontre que les pays africains ne sont pas tous confrontés aux mêmes types de défis et de préoccupations en matière de migration.

Dans le chapitre consacré à la démocratie et à la bonne gouvernance politique du rapport du Lesotho (2009, p 48) la migration est essentiellement liée au mouvement du peuple vers une autre destination (Afrique du Sud en particulier) en quête de meilleures opportunités économiques. La migration est par conséquent essentiellement volontaire.

L'économie vulnérable du Lesotho le rend dépendant de l'Afrique du Sud de différentes façons, à savoir entre autres, par les envois de fonds des hommes employés comme miniers. L'état est également dépendant du revenu qu'il reçoit de l'exportation en eau vers l'Afrique du Sud. En 2009, le Lesotho a atteint un taux de chômage de 46%, d'où l'immigration d'un grand nombre de Basotho et la dépendance du gouvernement en matière d'envois de fonds comme source alternative de capital (Lesotho 2009, p 48).

Les pays tels que le Lesotho risquent de devenir trop dépendants des envois de fonds – en 2009 ils représentaient entre 20.8% et 29.4% du PIB du Lesotho (Lesotho CRR 2009, p 275). Les envois de fonds apportent énormément

d'avantages directs et indirects au Lesotho en termes de prestations sociales et de développement et contribuent également à la réduction de la pauvreté (Lesotho CRR 2009, p 275). Ceci indique clairement que les envois de fonds occupent une place de plus en plus importante dans l'économie en Afrique.

La principale raison derrière la migration en Ethiopie, par contre, est un conflit violent autant au sein du pays que dans les pays voisins. Bien que le taux de migration (PDI en particulier) augmente lors des périodes de sécheresse et de catastrophes naturelles, les conflits ethniques ainsi que les conflits intra-étatiques dans les pays voisins peuvent être identifiés comme deux des causes principales (Ethiopia CRR 2011, p 116).

L'histoire de l'Ethiopie a été façonnée par des instabilités politiques, la guerre, la famine et des difficultés économiques. Comme bon nombre de pays africains, l'Ethiopie a vu le départ et a accueilli des migrants, cependant, le flux de migration interne – autant des villes vers les campagnes que des campagnes vers les campagnes, a largement dépassé les flux externes.

La question de migration forcée et non forcée est abordée dans le CRR du Nigéria. Le rapport du Nigéria est placé troisième dans l'utilisation du mot migration (huit occurrences), avec la Zambie, le Kenya et le Lesotho. Etant donné le problème de déplacements, les débats se concentrent essentiellement sur les PDI. Le grand nombre de PDI dans le pays sont le résultat de conflits communautaires, de litiges fonciers, de tensions religieuses (qui ont affecté plus de 250 000 personnes) et des droits intergénérationnels de l'indigène immigrant (la destruction de villages et de communautés locales a mené au déplacement de plus de 200 000 personnes) (Nigeria 2009, p 135).

Des catastrophes naturelles telles que l'érosion des sols ont détruit un grand nombre de communautés et ont laissé près de 200 000 Nigériens sans abri (Nigeria CRR 2009, p 135). La migration volontaire à partir du Nigéria

est toute aussi importante. Le pays a une diaspora de plus de 20 millions de personnes – académiciens, acteurs, musiciens et dirigeants internationaux (Nigeria CRR 2009, p 343).

Les rapports du Nigéria, du Lesotho, de l'Ouganda et l'Afrique du Sud contiennent la plus grande fréquence de mots liés à la migration dans le chapitre consacré aux questions transversales, avec le rapport du Nigéria contenant une section entière intitulée 'Diaspora et envois de fonds' (Nigeria CRR 2009, p 344). Les envois de fonds ont largement contribué au PIB du Nigéria. En avril 2007, ils représentaient 7,7 milliards de dollar, un montant supérieur au PIB de 29 des 53 pays africains (Nigeria CRR 2009, p 344) et plus de la variation médiane en pourcentage de PIB des petits pays africains.

En décembre 2007, le Fonds international de développement agricole a estimé que les envois de fonds contribuaient à hauteur de 4,7% du PIB du Nigéria (Nigeria CRR 2009, p 344), un fait dont le MAEP ne s'est pas rendu compte.

Dans un certain nombre de CRR, le chapitre traitant des questions transversales ne suit pas les indicateurs établis par le Questionnaire d'auto-évaluation du MAEP, qui met davantage l'accent sur la question migratoire en lien avec la législation et omet de couvrir des aspects tels que l'économie ou les conditions sociales. Outre les envois de fonds, le chapitre abordant les questions transversales dans le rapport du Nigéria traite de l'impact de la diaspora nigériane sur le pays. Le chapitre consacré aux questions transversales du CRR de l'Afrique du Sud se concentre sur la xénophobie et quelques difficultés que les autorités ont expérimenté face aux migrants en situation irrégulière (South Africa CRR 2007, p 286).

## PAYS OÙ UN ACCENT PLUS MARQUÉ SUR LA MIGRATION ÉTAIT ATTENDU

Bien que le rapport de l'Afrique du Sud contienne le deuxième taux le plus élevé d'occurrence des mots liés à la migration, l'occurrence est plutôt

faible. Le pays continue d'être une destination populaire pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants en quête de meilleures opportunités économiques et sociales. Le système actuel d'asile est submergé et il accuse un retard dans le traitement des demandes du système (UNHCR 2015). Dans son CRR, l'Afrique du Sud mentionne que l'afflux d'immigrants en situation irrégulière demeure un sujet de préoccupation (CRR Afrique du Sud 2007, p 77). Un certain nombre de sud-africains perçoivent la présence d'immigrants en situation irrégulière comme un obstacle supplémentaire dans leur lutte pour une vie meilleure face au taux élevé de chômage, à l'inégalité et l'insuffisance de la distribution des services et ceci a entraîné une hausse des tensions sociales, une montée de violence et de xénophobie (South Africa CRR 2007, p 77).

Le Kenya fait partie des pays où un accent plus important sur la migration dans le rapport aurait été attendu. Bien qu'il se soit engagé à protéger les droits des réfugiés, il ne dispose d'aucun cadre juridique autre que le HCR pour traiter de la question liée à la protection des migrants (Kenya CRR 2006, p 117).

Le Kenya est le plus grand réceptionnaire de réfugiés somaliens. Rien qu'en 2008, près de 165 demandeurs d'asile par jour franchissaient la frontière du pays avec la Somalie, qui est officiellement fermée, afin de pouvoir fuir le conflit violent qui ravage leur propre pays (Human Rights Watch 2009). Les actes de terreur perpétrés au Kenya ont suscité une méfiance à l'égard des somaliens et ceci se reflète dans les descentes policières où les somaliens résident (Kenya CRR 2006, p 117). En dehors des réfugiés somaliens, le Kenya accueille des réfugiés du Soudan, d'Éthiopie, du Rwanda et du Burundi (Kenya CRR 2006, p 117).

Les CRR montrent que les pays africains ont de plus en plus ouvert leurs frontières. Dans le cas du Kenya, il est évident que le gouvernement déploie de grands efforts pour accommoder les migrants des pays voisins mais cela ne se réalise pas sans difficulté. La question migratoire au Kenya – et en Afrique en général – démontre

que les défis vont au-delà de l'élaboration et de l'efficacité des politiques. En réalité, l'Afrique est disproportionnellement affectée par les conflits violents qui mènent à une migration de masse qui exerce une pression sur les gouvernements des pays d'accueil.

Etant donné qu'un bon nombre de conflits semblent insolubles, le problème de l'immigration est susceptible d'affecter les pays africains pendant les nombreuses années à venir et les gouvernements vont continuer de se battre pour trouver des solutions.

## RAPPORTS

Les différences en termes de fréquence des mots et d'accent mis sur les migrants dans chacun des rapports pays suggèrent que chacun des 16 pays met en priorité et traite de la migration de différentes façons. Ceci dit, il semblerait qu'il n'y ait pas de solution unique au problème - comme démontré dans les recommandations que le MAEP apporte par pays. Ce que ces différences remettent en question est la capacité des indicateurs établis de traiter les différentes facettes de la migration.

Elles remettent également en question la capacité des indicateurs établis dans le Questionnaire d'auto-évaluation à traiter des difficultés particulières posées par la migration. Les trois indicateurs au titre de l'Objectif 9 dans le chapitre traitant de la gouvernance politique se concentrent sur la capacité de chaque pays à donner un aperçu, à apporter des informations et des documents sur les diverses dispositions et institutions juridiques ainsi que sur la répartition des ressources mises en place en vue de promouvoir et de protéger les droits des migrants et autres groupes vulnérables ; et à indiquer le degré d'efficacité de ces mesures.

Ces indicateurs visent à guider les pays en apportant des informations sur la façon dont elles abordent la question migratoire. Le problème est que les pays n'apportent pas d'informations au-delà des indicateurs

identifiés. Le Kenya, par exemple, ne dispose pas de mesures et de cadres juridiques en place pour protéger et promouvoir les droits des migrants. Bien que la migration soit une question pressante dans le pays, la réflexion sur la question est limitée. Le fait que le CRR Kenya ne débattenne de la migration qu'en lien avec les trois indicateurs, aide à expliquer la faible fréquence des mots. Le CRR Kenya était l'un des premiers à être compilé, ce qui suggère des progrès face au problème de l'immigration dans les prochains rapports.

Le Questionnaire d'auto-évaluation révisé va peut-être permettre de remédier aux lacunes antérieures et peut élargir les débats autour de la migration. Dans le nouveau questionnaire, l'Objectif 9, au chapitre sur la gouvernance politique, appelle chaque état à identifier les groupes vulnérables dans le pays et les mesures prises en vue de promouvoir et de protéger les droits de ces groupes. L'identification de groupes vulnérables spécifiques pourrait donner un plus grand aperçu des types de migrants avec lesquels chaque pays traite essentiellement. Hormis cela, le questionnaire révisé continue de se concentrer sur la migration comme question politique et de gouvernance.

## RECOMMANDATIONS

Pour que les échanges sur la migration soient plus effectifs, il serait envisageable soit d'élaborer davantage les indicateurs établis soit d'ajouter des indicateurs supplémentaires (en particulier en lien avec la migration économique / non forcée (volontaire). Ces indicateurs devraient guider les pays dans leurs débats et dans l'apport d'informations concernant des aspects de la migration allant au-delà de la conformité à ou à l'élaboration de législations. Certains de ces indicateurs pourraient être : la gestion des frontières, l'urbanisation et les conséquences sociales de la migration à grande échelle.

Parmi les indicateurs supplémentaires à insérer dans le chapitre consacré à la politique, il

pourrait y avoir un rapport sur les camps de réfugiés qui existent dans le pays membre. Dans des pays comme le Kenya, les camps de réfugiés se sont transformés en villes. Dans le camp de réfugiés de Dadaab qui héberge maintenant plus de 463 000 réfugiés, et plus de 10 000 sont des réfugiés de la troisième génération.

Cet aspect important doit être adressé car il met en exergue le fait que les mesures et politiques censées relever les défis de la migration et promouvoir et protéger les migrants en Afrique, sont des solutions temporaires traitées à long-terme. Ceci peut être relié aux politiques de migration, qui sont un reflet direct d'un manque de compréhension de la question migratoire et de ses conséquences. Le Kenya est susceptible de devenir le premier pays à compléter le deuxième cycle d'évaluation sous le MAEP et il faut espérer que cette question sera plus visible dans son second CRR.

Les prochains questionnaires d'autoévaluation du MAEP devraient faire la distinction entre migration volontaire et migration forcée. La migration est un problème aux multiples facettes et il n'est pas approprié de regrouper les migrants avec d'autres groupes vulnérables.

Les prochains rapports devraient éviter de limiter les débats sur la migration aux réfugiés et aux PDI. Une distinction entre les différents types de migration et de migrants donnera un meilleur aperçu des défis spécifiques auxquels sont confrontés chacun des pays membres en termes de migration.

## LES DITS ET NON-DITS DES CRR PAR RAPPORT A LA MIGRATION

L'analyse de fouille de données textuelles révèle que la migration est essentiellement mise en exergue dans les chapitres des CRR traitant de gouvernance politique. La référence plutôt faible à la migration est le reflet de deux facteurs : la structure de l'auto-évaluation par pays du MAEP et l'absence globale d'informations détaillées de la part de chaque pays. Cela

est préoccupant car le peu de réflexion sur la migration soulève la question de savoir où s'inscrit cette dernière dans les priorités de l'Afrique. Ce manque de priorisation est également évident dans l'incapacité de certains pays membres à signer et à ratifier des normes et des codes migratoires importants.

Le MAEP ne fournit pas suffisamment d'indicateurs pour donner un meilleur aperçu et permettre une meilleure compréhension des tendances migratoires en Afrique. Les indicateurs et mesures établis fournissent des informations sur les efforts déployés par les différents gouvernements mais ne disposent pas d'informations suffisantes pour établir un lien entre les défis et les avantages de la migration dans chaque pays ainsi que son impact sur la gouvernance, l'économie et le développement social.

Les indicateurs ne permettent pas non plus d'aborder d'autres aspects de la migration tels que l'urbanisation, les envois de fonds, les camps de réfugiés, la migration circulaire et la militarisation des PDI et des réfugiés. Toutes ces facettes sont directement liées à l'incapacité à relever adéquatement le défi migratoire. L'incapacité à atténuer les tendances et les modèles migratoires accentue davantage les défis. La xénophobie en est un exemple. Elle est le résultat de mauvaises politiques migratoires et de gestion des frontières ainsi que de la manière dont la migration est comprise et conceptualisée en Afrique.

Depuis la publication des rapports préliminaires, plusieurs événements ont affecté le phénomène migratoire sur le continent.

Entre autres, il y a les inondations en Algérie, le taux élevé d'urbanisation au Lesotho, les attaques xénophobes en Afrique du Sud et en Zambie ainsi que les violents affrontements entre les forces du gouvernement et les groupes armés au nord du Nigéria, qui ont mené au déplacement de plus d'un demi-million de nigériens et d'autres, qui ont trouvé refuge au Niger, au Tchad et au Cameroun (UNHCR 2016a). Par ailleurs, les attaques terroristes



au Nigéria, au Kenya, au Soudan et en Tunisie (UNHCR 2016a) ont entraîné une migration interne et externe. Tous ces événements vont très probablement inciter de plus grands débats sur la migration dans les prochains rapports pays.

Le MAEP devrait revoir et reformuler le Questionnaire principal d'autoévaluation de manière à guider les pays pour qu'ils abordent la question migratoire plus en profondeur. Ceci nécessite toutefois une action collective des gouvernements, de la société civile et du panel du MAEP à entreprendre des réflexions sur l'impact de la migration sur la gouvernance, le développement et l'économie.

Ces réflexions devront être suffisamment souples pour être appliquées et mises en contexte pour chaque pays. Les prochains rapports du MAEP ont le potentiel d'élargir la réflexion et la compréhension des tendances migratoires en Afrique et, surtout, de formuler des recommandations plus solides. Cela renforcera davantage le rôle déjà important du MAEP dans ses efforts visant à élever le continent africain à un plus haut niveau.

progrès depuis la publication initiale des rapports, de connaître la façon dont les autres pays africains font face au problème migratoire et d'adopter certaines de ces solutions en vue de trouver des 'solutions africaines aux problèmes africains'.

Il est évident que les pays membres ont déployé et continuent de déployer des efforts considérables pour accueillir les migrants, mais le MAEP peut les aider davantage et jouer un rôle plus important dans leur cheminement vers l'amélioration des politiques mises en place.

## CONCLUSION

Le fait que très peu d'accent soit mis sur la migration dans les rapports devrait tirer la sonnette d'alarme. Cela implique que des sujets importants ne sont pas abordés dans le contexte des pays africains et cela permet également de noter les domaines que les décideurs et les gouvernements doivent examiner minutieusement, tels que la gestion des frontières, les camps de réfugiés, la protection des travailleurs migrants et la sécurité.

Ces rapports sont utiles en ce sens qu'ils indiquent aux chercheurs les écarts devant être comblés d'une part par une évaluation des politiques actuelles et d'autre part par une analyse visant à déterminer si ces dernières sont en phase avec les tendances et modèles migratoires dominants. Les CRR permettent également aux pays de passer en revue leurs

## RÉFÉRENCES

- ACCORD. 2015. *Conflict-induced migration in Africa: Maximizing new opportunities to address its peace, security and inclusive development dimensions*. Durban: The African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, pp 4-15.
- African Peer Review Mechanism. 2007. *Country Review Report of the Republic of Kenya: APRM Country Review Report no.3*. Midrand: APR Secretariat.
- African Peer Review Mechanism. 2007. *Country Review Report of the Kingdom of Lesotho: APRM Country Review Report no.12*. Midrand: APR Secretariat.
- African Peer Review Mechanism. 2007. *Country Review Report of the Federal Republic of Nigeria: APRM Country Review Report no. 8*. Midrand: APR Secretariat.
- African Peer Review Mechanism. 2007. *Country Review Report of the Republic of South Africa: APRM Country Review Report no. 4*. Midrand: APR Secretariat.
- African Peer Review Mechanism. 2007. *Country Review Report of the United Republic of Tanzania: APRM Country Review Report no. 17*. Midrand: APR Secretariat
- African Peer Review Mechanism. 2009. *Country Review Report of the Republic of Uganda: APRM Country Review Report no. 7*. Midrand: APR Secretariat
- African Peer Review Mechanism. 2007. *Country Review Report of the Republic of Zambia: APRM Country Review Report no. 16*. Midrand: APR Secretariat.
- AU. 2001. *The New Partnership for Africa's Development, framework document*. Addis Ababa: African Union.
- AU. 2006. *The migration policy framework for Africa*. Addis Abba: African Union.
- Fischer, C & R Vollmer. 2009. *Migration and Displacement in Sub-Saharan Africa: The security-migration nexus*. Bonn: BICC, pp 1-128.
- Flahaux, M-L & H De Haas. 2016. *Comparative migration studies*. Springer Open Journal, pp 1-25.
- FMO. 2011. 'Forced Migration'. Available at: [www.forcedmigration.org/research-resources/regions/algeria](http://www.forcedmigration.org/research-resources/regions/algeria)
- FMO. 2012. 'Forced migration'. Available at: [www.forcedmigration.org/about/whatisfm](http://www.forcedmigration.org/about/whatisfm)
- Fransen, S & K Kuschminder. 2009. *Migration in Ethiopia: History, Current Trends and Future Prospects*. Ministry of Foreign Affairs, pp 1-41.
- Human Rights Watch. 2009. 'From horror to hopelessness: Kenya's forgotten refugee crisis'. Available at: [www.hrw.org/report/2009/03/30/horror-hopelessness/kenyas-forgotten-somali-refugee-crisis](http://www.hrw.org/report/2009/03/30/horror-hopelessness/kenyas-forgotten-somali-refugee-crisis)
- Human Rights Watch. 2009. 'Kenya: End Abuse and Neglect of Somali Refugees'. Available at: [www.hrw.org/report/2009/03/30/horror-hopelessness/kenyas-forgotten-somali-refugee-crisis](http://www.hrw.org/report/2009/03/30/horror-hopelessness/kenyas-forgotten-somali-refugee-crisis)
- Klavert, H. 2011. *African Union frameworks for migration: current issues and questions for the future*. European Centre for Development Policy Management 108, pp 1-25.
- Mariano Jr, B. 2014. *African migration trends: Key facts and figures*. South Africa: IOM, pp 1-25.
- Mutume, G. 2006. 'Africa renewal'. Available at: [www/un.org/africarenewal/magazine/january-2006/african-migration-tensions-solutions](http://www/un.org/africarenewal/magazine/january-2006/african-migration-tensions-solutions)



NEPAD 2003. *NEPAD Declaration on Democracy, Political, Economic and Corporate Governance*. Available at: [NEPAD/HSGIC-03-2003/APRM/OSCI](#)

U. N. E., 2010. *The Encyclopedia of Earth*. [Online]  
Available at: [www.eoearth.org/view/article/152610/](http://www.eoearth.org/view/article/152610/)

Sefika, M. 2013. *Enhancing migration Data Management in Lesotho: Assessment and Recommendations*. ACP Observatory on Migration.

UNDP. 2011. *Towards Human Resilience: Sustaining MDG Progress in an Age of Economic Uncertainty*. New York: UNDP.

UNHCR. 2013. *United Nations Refugee Agency*. Available at: [www.unhcr.org/45c06c662.html#DEFINITIONS\\_AND\\_SCOPE](http://www.unhcr.org/45c06c662.html#DEFINITIONS_AND_SCOPE)

UNHCR. 2014. *Refugee Protection and International Migration*. New York: UNHCR.

UNHCR. 2014. *Opening remarks by Antonia Guterres, United Nations High Commissioner for Refugees, at the high-level segment of the 65th session of the executive committee of the High Commissioner's Programme on Enhancing International Cooperation, Solidarity, Local Capacities and Humanitarian Action for Refugees in Africa*. Geneva, 29 September. Geneva: UNHCR.

UNHCR. 2015. *UNHCR country operations profile – South Africa*. Available at: [www.unhcr.org/publications/fundraising/5461e604b/unhcr-global-appeal-2015-update-south-africa.html?query=south%20africa](http://www.unhcr.org/publications/fundraising/5461e604b/unhcr-global-appeal-2015-update-south-africa.html?query=south%20africa)

UNHCR. 2016a. *United Nations Commissioner for Refugees*. Available at: [unhcr.org/pages/49e484f76.html](http://unhcr.org/pages/49e484f76.html)

UNHCR. 2016b. *United Nations Human Rights: Office of the High Commissioner*.  
Available at: [http://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/treatyBodyExternal/Treaty.aspx?Treaty=CMW&Lang](http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatyBodyExternal/Treaty.aspx?Treaty=CMW&Lang)

World Bank. 2016. *Migration and Remittances Fact Book 2016*. World Bank group.

## ANNEXE A

*Méthode de génération de cartes thermiques à partir des rapports des recherches pays du MAEP, à l'aide de la racinisation et du groupement des mots*

Grant Masterson et Rod Alence

Chaque évaluation pays du MAEP se culmine par un rapport présenté sous forme de livre. Au vu de la manière dont ces rapports sont compilés et de leur exactitude et fiabilité avérées en matière d'identification des questions de gouvernance essentielles, au sein des États membres du MAEP, ils méritent un examen plus approfondi. Cependant, la longueur et le jargon technique de ces rapports sont souvent cités comme obstacles majeurs à l'étude plus approfondie de leur contenu. Pour parer à ce manquement, l'Institut électoral pour la démocratie durable en Afrique (EISA) a mis à l'essai une méthodologie de fouille de données textuelles, visant à simplifier et à ventiler des questions spécifiques issues des rapports, d'une manière qu'il espère, les rendra plus utiles.

La fouille des données textuelles décompose les rapports en 'pochettes de mots' dont les fréquences peuvent être statistiquement analysées. La première étape de cette procédure consiste à saisir/informatiser le texte des 16 rapports afin de l'assainir - en enlevant par exemple toutes les ponctuations et les chiffres et en effaçant les entêtes et les notes de bas de page. Ensuite, le texte est résumé dans une matrice de fréquences des mots illustrant combien de fois les mots apparaissent dans chaque chapitre de chaque rapport. En se basant sur cette liste complète de mots, les auteurs des articles ont compilé une liste de mots généralement associés au sujet spécifique dudit article. Par exemple, dans l'article sur les 'industries extractives' les mots associés à l'exploitation minière, au pétrole et à l'extraction des ressources ont été répartis en groupes conceptuelles selon les trois termes généraux. Cela a permis aux auteurs de calculer les fréquences de ces concepts spécifiques dans chaque chapitre de chaque rapport. Les fréquences exprimées en nombre de mots brut ou en nombre de mots par 10 000 mots de

texte, servent d'indicateurs du niveau d'accent mis sur les concepts clé des articles.

L'analyse bénéficie du fait que les rapports pays du MAEP ont des structures similaires. Tous contiennent des chapitres thématiques de base associés aux principaux thèmes du MAEP : La démocratie et la gouvernance politique, la gouvernance et la gestion économiques, la gouvernance d'entreprise et le développement socioéconomique. Ces chapitres clé sont précédés d'un débat introductif sur le processus du MAEP et d'une présentation du contexte du pays. Dans les premiers rapports, le contenu introductif occupait un seul chapitre, mais dans les rapports les plus récents, il s'étend sur deux chapitres. Afin de faciliter la comparaison, dans les rapports ou ce contenu s'étalait sur deux chapitres, le texte a été combiné en un seul document appelé 'introduction' et traité comme un seul chapitre. Les principaux chapitres thématiques sont suivis d'une discussion conclusive sur les questions transversales, une conclusion et des recommandations. Dans les premiers rapports, les conclusions occupaient un seul chapitre, mais dans les rapports les plus récents elles s'étalent sur deux chapitres. Encore une fois, là où elles s'étalaient sur deux chapitres, ceux-ci étaient combinés en un seul document appelé 'questions transversales' et traités comme un seul chapitre. Chaque rapport commence aussi par un résumé analytique qui est traité comme un chapitre à part entière. Toutes les autres sections liminaires et annexes sont exclues de l'analyse.

A l'exception des tous premiers rapports publiés, le nombre de mots est raisonnablement constant. Les deux premiers rapports (Ghana et Rwanda) sont très courts avec une moyenne de 36 000 mots. Le troisième rapport, celui du Kenya, a 75 000 mots. La longueur moyenne des 13 autres rapports est de 99 000 mots ; neuf

d'entre eux ayant entre 90 000 et 110 000 mots et les deux rapports les plus longs étant ceux du Mozambique (17 000 mots) et le Nigeria (114 000 mots). Les quatre chapitres thématiques représentent près des deux tiers de chaque rapport, avec une moyenne de 65 000 mots. Le plus long d'entre eux est le chapitre sur la 'démocratie et la gouvernance politique' avec une moyenne de 21 000 mots; la moyenne des trois autres (gouvernance économique, gouvernance d'entreprise et développement socio-économique) est légèrement supérieure à 14 000 mots. Le nombre moyen de mots dans les chapitres restants (résumé analytique, introduction et questions transversales) est d'environ 8000 mots.

Le nombre total de mots des 16 rapports (sans les sections liminaires et les annexes) est d'environ 1 400 000 mots. Trois pages de texte dactylographiées, recto verso avec une police normale équivalent à environ mille mots. En se basant sur ce qui précède comme estimations brutes, le texte analysé équivaut à peu près à 4200 pages dactylographiées, avec double interligne.

Les cartes thermiques finales illustrent la fréquence d'apparition des mots par pays et par chapitre. Plus la fréquence d'apparition d'un mot dans un chapitre est élevée, plus sombre apparaîtra le bloc. Les chapitres des pays ayant des blocs rouge-sombre sont par conséquent ceux qui ont la fréquence d'apparition du mot la plus élevée, tandis que ceux qui ont des blocs jaune-pâle n'ont pratiquement aucune référence au mot en question. L'utilisation des cartes thermiques elle-même, permet d'avoir une perspective unique et autrement impossible à atteindre, sur le contenu des 16 rapports pays du MAEP analysés. Il est possible d'identifier les tendances dans l'apparition des mots liés aux concepts clé dans les rapports et, du fait de l'organisation thématique de ces rapports, cela donne au lecteur des perspectives supplémentaires sur le contexte dans lequel ces mots sont mentionnés.

Cependant, il faudrait faire attention à ne pas verser dans la surinterprétation des cartes thermiques elles mêmes. Les instructions données aux auteurs de la série d'articles étaient de voir les cartes thermiques comme une indication de quels rapports pays du MAEP et plus particulièrement, quels chapitres, nécessitaient un examen plus approfondi selon le thème de l'article. Les cartes thermiques sont utiles en ce sens qu'elles orientent le lecteur vers les tendances intéressantes et les anomalies inattendues (ou prévues), les cas particuliers en termes de références des mots dans les rapports. Il est impossible de déduire le contenu des rapports à partir des cartes thermiques ; elles ne font qu'illustrer quelles sections de quels rapports nécessitent des références spécifiques lors de l'examen de certaines questions telles que celles couvertes par cette série d'articles occasionnels.

## A propos de EISA

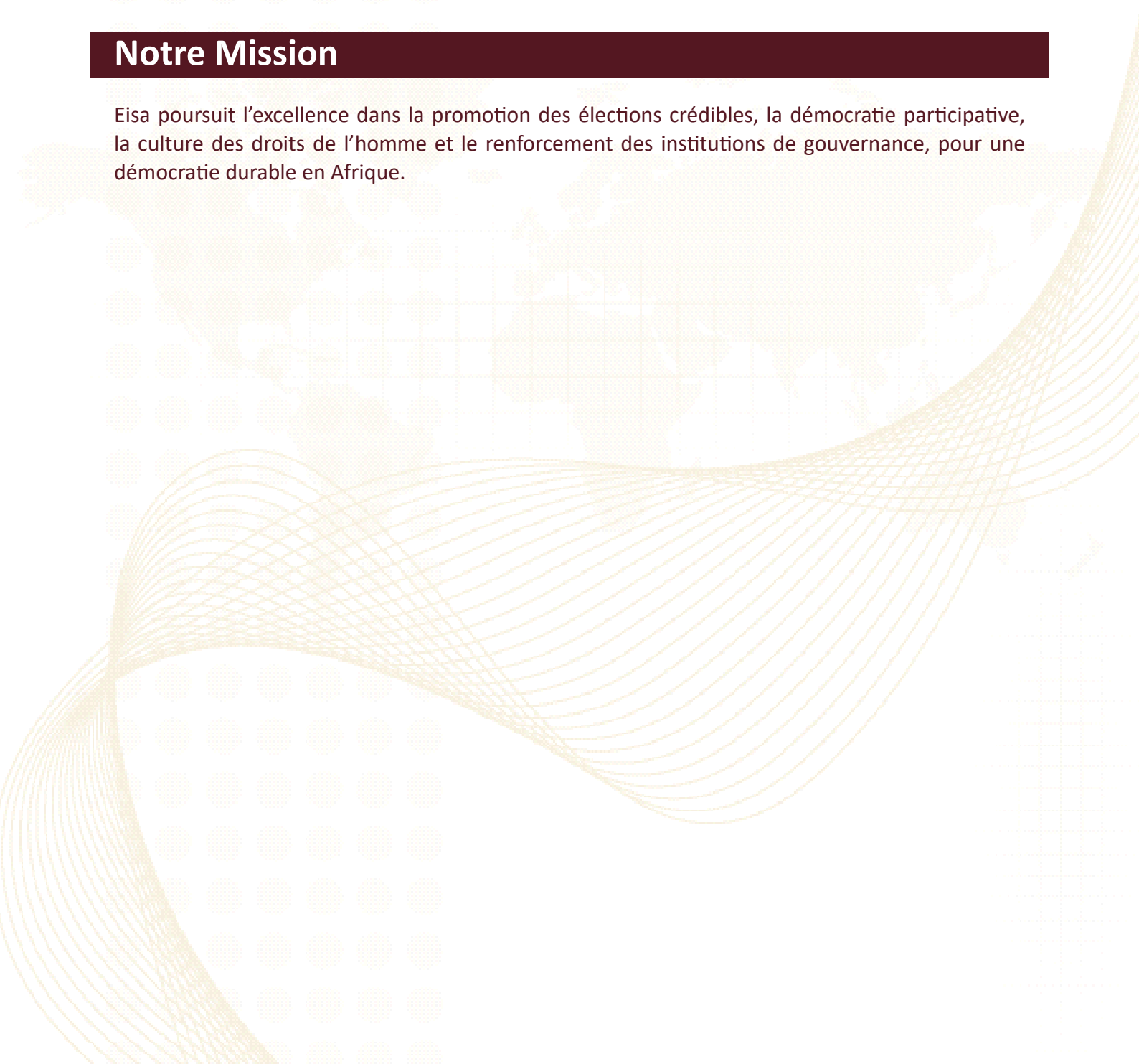
EISA est une organisation à but non lucratif fondée en 1996 à Johannesburg (Afrique du Sud) avec des bureaux pays en République Centrafricaine, en République Démocratique du Congo, au Gabon, au Kenya, à Madagascar, au Mozambique, en Somalie, en Zambie et au Zimbabwe.

## Notre Vision

La gouvernance démocratique, le respect des droits de l'homme et la participation des citoyens préservés dans un climat de paix en Afrique.

## Notre Mission

Eisa poursuit l'excellence dans la promotion des élections crédibles, la démocratie participative, la culture des droits de l'homme et le renforcement des institutions de gouvernance, pour une démocratie durable en Afrique.



## EISA OCCASIONAL PAPERS

<b>AP 1</b>	Van Dongen, L. 2015. 'Un bien pas comme les autres': Le traitement des questions foncières au sein du Mécanisme Africain d'évaluation par les pairs
<b>AP 2</b>	Alence, R. 2015. Vers une exploitation minière plus significative : Ce que dit (et ne dit pas) le MAEP sur les industries extractives en Afrique
<b>AP 3</b>	De Matos Ala, J. 2015. La lutte pour l'égalité continue: La dimension genre au sein MAEP
<b>AP 4</b>	Small, M. 2015. Appeler un chat un chat ? La question du conflit électoral dans les rapports d'évaluation du MAEP
<b>AP 5</b>	Meirotti, M. 2015. Ressource inexploitée de l'Afrique: Analyse de la question des Jeunes dans le MAEP
<b>AP 6</b>	Lekalake, R. 2016. Comblent l'écart entre l'engagement et la capacité : Corruption, transparence et redevabilité au sein du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP)
<b>AP 7</b>	Mongae, M. 2016. Le MAEP et les Tendances Migratoires en Afrique



Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa

T: +27 11 381 60 00 • F: +27 11 482 61 63

14 Park Rd • Richmond • Johannesburg

PO Box 740 • Auckland Park 2006 • South Africa



Le programme de EISA sur le MAEP est financé par l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération (SDC)

ISBN: 978-1-920446-58-1

©EISA, 2016